



CDA / CDJA 52
Fabrice MOREL
6 rue du clos fleuri
52310 BOLOGNE
06.07.52.65.89



0752000.cda@handball-france.eu
www.comitehandballhautemarne.fr

ANNEXE : CDA 52 2017-18 NOTE d'INFORMATIONS
DESIGNATIONS et PAIEMENT DES **SUIVEURS d'ARBITRES**

Mesdames, Messieurs les Présidents des Clubs
Mesdames, Messieurs les Juges Arbitres et Arbitres Jeunes Départementaux

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-dessous, plusieurs informations concernant les désignations des **suiveurs d'arbitres** sur des rencontres Départementales :

DESIGNATIONS LIGUE :

PRENATIONAL + 16 ANS MASCULINS
PRENATIONAL + 16 MASCULINS EXCELLENCE REGIONAL
MOINS de 18 ANS MASCULINS EXCELLENCE
MOINS DE 15 ANS MASCULINS EXCELLENCE
PRENATIONALE + 16 ANS FEMININES
MOINS DE 18 ANS FEMININES
MOINS DE 15 ANS FEMININES EXCELLENCE

DESIGNATIONS COMITES :

DEPARTEMENTAL + 16 MASCULINS EXCELLENCE
DEPARTEMENTAL + 16 FEMININES EXCELLENCE
MOINS DE 18 ANS MASCULINS HONNEUR
MOINS DE 15 ANS MASCULINS EXCELLENCE
MOINS DE 15 ANS FEMININES EXCELLENCE

DESIGNATIONS CLUBS RECEVANTS :

MOINS DE 15 ANS MASCULINS HONNEUR
MOINS DE 13 ANS MASCULINS EXCELLENCE
MOINS DE 13 ANS MASCULINS HONNEUR
MOINS DE 13 ANS FEMININES HONNEUR

PAIEMENT des FRAIS DE DEPLACEMENT et des INDEMNITES

SUIVEURS d'ARBITRE

Afin qu'il ne puisse y avoir de contestation et d'ambiguïté le suiveur d'arbitre devra pour pouvoir prétendre au remboursement de son indemnité et de ces frais kilométriques remplir les conditions suivantes :

- avoir été désigné par la CDA / CDJA
- s'être muni de sa feuille de remboursement de frais due-ment et complètement remplie au début de la rencontre et de la faire signer par un responsable de l'équipe recevant
- s'être inscrit sur la feuille de match en tant que « JUGE ARBITRE SUPERVISEUR »
- à l'issue de la rencontre de renvoyer cette feuille de frais **accompagnée** de la fiche du suivit effectué à la CDA / CDJA

A la réception de la fiche de suivit et de la feuille de frais : le responsable de la CDA / CDJA après vérification validera la feuille de frais et la transmettra pour paiement par le trésorier du comité.

En cas de désignation d'un suiveur sur un match où il n'y a pas d'arbitre (arbitre solo ou binôme complet ne se déplaçant pas sans prévenir de son absence) : les frais de déplacement du suiveur seront facturés au(x) club(s) de(s) l'arbitre(s) fautif(s) en plus des sanctions habituelle pour désignation non sifflée.

Le responsable de la CDA / CDJA, en accord avec et président du comité se réserve le droit d'appliquer une amende de 5€ par semaine au-delà de 4 semaine de retard dans le retour de la fiche du suivit effectué.

FRAIS DE DEPLACEMENT DES SUIVEURS d'ARBITRES :

- nb de kilomètres de déplacements X 0.32 €

FRAIS DE DÉPLACEMENT & INDEMNITÉS SUIVEUR D'ARBITRE

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE & KILOMÉTRIQUES	TARIFS 2017-2018
Excellence Départementale M & F	25€
-18 M & F "Honneur"	25€
-15 M & F	25€
-13 M & F	25€
Indemnités kilométriques	0,32€
Péages autoroutiers	A fournir à la CDA / CDJA

-> Pour tout autre tarif : [cf Guide Financier FFHB.](#)

Je me tiens à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Fabrice MOREL
Responsable CDA / CDJA 52